SOMMAIRE

<u>1.</u>	Objet du programme	2
2.	Définitions	2
3	Champ d'application	2
4.	Adhésion au programme	2
<u>5.</u>	Statuts - gains et gestion de points – méthode des paliers et bonus	3
6	Utilisation des remises	4
<u>7.</u>	Usurpation d'identité ou de numéro adhérent	4
8	Litiges – Médiateur de la consommation	4
<u>9.</u>	Résiliation et responsabilités	5
<u>10.</u>	Modification du programme de fidélité	5
11	Données personnelles	5

1. Objet du programme

Le groupe Romanée permet aux **Adhérents** à son programme de fidélité de bénéficier de nombreux avantages limitativement énumérés et décrits ci-dessous lors de leurs séjours dans les campings Romanée.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) décrivent les modalités d'adhésion et d'utilisation du **Programme** de fidélité proposé par le Groupe Romanée aux clients des campings entrant dans le champ d'application des présentes CGU.

2. Définitions

Adhérent : Client ayant adhéré aux présentes CGU du programme de fidélité du Groupe Romanée. L'adhérent est nécessairement une personne physique, majeure et ayant la capacité juridique de contracter.

Programme : Le programme de fidélité du Groupe Romanée correspond uniquement à celui qui est détaillé aux présentes CGU.

Données personnelles : désigne toute donnée à caractère personnel au sens de la Réglementation Données Personnelles (au sens de la loi informatique et libertés de 1978 et RGPD entré en vigueur en 2018).

Réception du camping : La réception est le bâtiment d'accueil destiné à recevoir la clientèle.

Logement locatif: Logement appartement au Groupe Romanée et réservé directement par l'intermédiaire d'un camping du Groupe Romanée. Sont exclus les logements appartenant à des partenaires du Groupe Romanée pour lesquels les campings du Groupe Romanée ne traitent pas les réservations.

3. Champ d'application

N'entrent pas dans le périmètre du programme de fidélité du Groupe Romanée les campings nontitulaires des droits d'utilisation de la marque « Romanée » et/ou qui ne sont pas identifiés comme tels sur les différents supports commerciaux, sites internet, ou tout autre support à destination de la clientèle.

L'utilisation illicite par un camping ou toute autre entreprise tierce de la marque « Romanée » ne confère aucun droit à ses clients d'adhérer au programme de fidélité du Groupe Romanée.

4. Adhésion au programme

Romanée met à disposition des clients différentes manières d'adhérer à son programme de fidélité : Les clients ont la possibilité d'adhérer :

- Par l'intermédiaire du site internet de la société « ROMANEE » via une page web service « formulaire »
- Par l'intermédiaire des sites internet des campings du Groupe Romanée via une page web service « formulaire »
- Par l'intermédiaire, lors de leur séjour, d'un QR code « chevalet » disponible à la réception du camping, dans les logements locatifs ou sur proposition des réceptionnistes.

L'adhésion au Programme est gratuite, et effective à réception par le Membre d'un courriel lui confirmant son adhésion et lui communiquant son numéro d'adhérent au programme de fidélité.

Pour bénéficier du Programme de Fidélité, le client doit disposer d'un compte client auprès de l'un des campings du Groupe Romanée.

Pour adhérer, le client doit prendre connaissance des présentes CGU et les accepter sans réserve à cet effet.

1. <u>Statuts - gains et gestion de points - méthode des paliers et bonus</u>

Deux statuts seront susceptibles de s'appliquer aux clients en fonction des critères d'éligibilité cidessous énumérés :

- Le statut Silver: Le statut silver s'applique par défaut à tout nouvel adhérent au programme de fidélité Romanée. Le statut « Silver » permettra au client d'obtenir 1 point crédité pour chaque euro consommé au sein de l'un des campings du Groupe Romanée. (1€ consommé = 1 point crédité).
- Le statut « Gold »: L'obtention du statut gold n'est possible que pour les clients ayant obtenu 5000 points (utilisés ou non) depuis la date d'adhésion au PROGRAMME. Le statut gold s'appliquera automatiquement à l'obtention du 5000ème point et restera acquis pour une durée indéterminée dans la limite de la durée de vie du programme de fidélité et/ou du maintien ou des modifications de ses conditions d'utilisation. Ce statut permettra à l'adhérent de bénéficier de 1,5 points pour chaque euro consommé. (1 € = 1,5 points).

a. Tableau des remises :

1000 points	-50 euros
2000 points	-100 euros
3000 points	-200 euros
4000 points	-250 euros
5000 points	-300 euros

b. Booster:

- **Bonus « visite inter camping » ***: Ce bonus offre 200 points pour chaque nouveau camping du Groupe Romanée visité.
- **Bonus d'inscription « welcome »** : Ce bonus offre 100 points à l'adhérent lors de sa première adhésion.

*Le bonus « visite inter camping » n'est valable qu'à compter de la date d'adhésion au programme de fidélité. Toute visite « inter camping » effectuée avant l'adhésion au PROGRAMME n'emporte pas le bénéfice du bonus y afférent.

1. <u>Utilisation des remises</u>

La remise de fidélité ne pourra excéder 30 % du montant total du séjour.

La remise n'est pas éligible sur le montant de l'assurance annulation.

Ces remises sont applicables sur les séjours réservés via les canaux de distribution Romanée : site internet de la société ROMANEE, sites internet des campings du Groupe ROMANEE, réservations via la plateforme téléphonique du Groupe Romanée, réservations à la RECEPTION des campings du Groupe Romanée (par téléphone ou physiquement). Elles sont effectives au moment du paiement de l'acompte du séjour, sous réserve que le séjour soit définitivement confirmé par l'établissement.

2. Usurpation d'identité ou de numéro adhérent

L'adhérent devra immédiatement se rapprocher du Groupe Romanée via l'adresse contact@grouperomanee.com

Le Groupe Romanée s'engage à suspendre dans les meilleurs délais la gestion des points de l'adhérent afin que des réservations frauduleuses ne puissent pas être effectuées. Un procès-verbal de dépôt de plainte devra être transmis dans les 72h au Groupe Romanée. Dans tous les cas, le Groupe Romanée et ses campings ne sauraient être tenus pour responsables des points qui pourraient être utilisés pendant la période où le numéro adhérent est actif.

3. <u>Litiges – Médiateur de la consommation</u>

Si l'adhérent constate que ses points n'ont pas été correctement crédités, il peut demander que le solde de ses points soit corrigé sur présentation de sa facture acquittée y afférente. Les démarches de réclamation devront être effectuées dans un délai de deux mois à compter de la fin de son séjour.

Les réclamations devront être adressées par courriel à l'adresse du camping ou par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du siège de l'établissement concerné.

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable ou de réponse du Camping, l'Adhérent a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir sont les suivantes :

Le médiateur "droit de la consommation" proposé est « CM2C ».

Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : https://cm2c.net ou par voie postale : CM2C – 14 rue Saint Jean 75017 PARIS.

La loi française est seule applicable aux présentes CGU.

4. Résiliation et responsabilités

a. Résiliation à l'initiative de l'adhérent

L'adhérent peut décider à tout moment de sortir du Programme. Pour ce faire, l'Adhérent doit envoyer un courriel à <u>contact@grouperomanee.com</u> indiquant qu'il souhaite résilier son adhésion avec effet immédiat. Toute demande de résiliation différée ne sera pas prise en considération. La sortie de l'Adhérent du Programme sera effective dans un délai d'un mois à compter de sa demande.

b. Résiliation à l'initiative du Groupe Romanée

Toute utilisation contraire aux présentes CGU sera susceptible d'entrainer l'exclusion de l'Adhérent du Programme à l'initiative du Groupe Romanée.

c. Effets de la résiliation

La résiliation entraîne la fin de l'adhésion de l'Adhérent au programme et la suppression de l'ensemble des points cumulés au jour de la résiliation, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée par l'Adhérent.

1. Modification du programme de fidélité

Le Groupe Romanée se réserve le droit à tout moment de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation, et éventuellement de mettre fin au Programme de Fidélité, sous réserve d'en informer les adhérents au minimum un (1) mois à l'avance. Cette information sera adressée aux Adhérents par courrier électronique à l'adresse déclarée par l'Adhérent lors de son adhésion ou, le cas échéant, à l'adresse e-mail de contact indiquée dans la rubrique « Mon compte ». La modification, l'interruption ou la fin du Programme n'ouvre droit à aucune indemnité de quelle que nature qu'elle soit. Toutefois en cas de suppression du Programme, l'abonné conservera le bénéfice acquis pendant une durée de douze (12) mois à compter la date de fin du Programme.

2. <u>Données personnelles</u>

Le Groupe Romanée met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Groupe Romanée lorsqu' il poursuit les finalités suivantes :
- la prospection
- la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
- l'organisation, l'inscription et l'invitation à des évènements du Groupe Romanée,
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,

- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.
- Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,
- la comptabilité.

Le Groupe Romanée ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec le Groupe Romanée. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Groupe Romanée n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Groupe Romanée.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Groupe Romanée, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus

- par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>contact@grouperomanee.com</u>
- ou par courrier postal à l'adresse de l'un des campings du Groupe Romanée.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.